

United Nations

Nations Unies

Distr.

GENERALE

T/PET.4/3/Add.4

9 décembre 1949

FRANCAIS :

ORIGINAL: ANGLAIS

TRUSTEESHIP
COUNCIL

CONSEIL
DE TUTELLE

ADDENDUM A LA PETITION DU "BAKWERI LAND COMMITTEE"
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication en date du 3 novembre 1949, émanant du "Bakweri people" et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique. Cette communication constitue un addendum aux pétitions en date du 24 août et 17 novembre 1947 du Bakweri Land Committee. Elle a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale.

MESSAGE DE BIENVENUE A L'ADRESSE DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES
DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

BUEA, Territoire sous tutelle du
Cameroun sous administration
britannique,

3 novembre 1949

Messieurs,

Nous, les représentants de la tribu Bakouéri, réunis ici aujourd'hui sommes heureux de vous exprimer nos souhaits cordiaux et sincères de bienvenue

2. Nous sommes très reconnaissants non seulement au Conseil de tutelle pour la bienveillance dont il fait preuve en envoyant dans notre cher pays d'éminentes personnalités chargées d'approfondir et de résoudre les problèmes qui s'y posent (en particulier le problème des terres), mais aussi à vous, messieurs, qui n'avez pas hésité à entreprendre un voyage pénible et hasardeux dans l'intérêt des habitants des Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale.

De semblables visites contribuent à aplanir les différends entre les habitants des Territoires sous tutelle et l'Autorité chargée de l'administration et nous espérons qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres.

3. Nous profitons de cette occasion pour vous remettre un nouveau mémorandum relatif aux problèmes des terres des Bakouéris. Il complétera ceux dont votre Secrétariat à Lake Success, New-York, est déjà saisi.

4. Nous prions Dieu, dont la bonté est infinie, de vous donner la sagesse qui vous permettra de mener à bien vos difficiles tâches. Nous espérons que vous ferez un heureux séjour parmi nous et que vous emporterez chez vous de bons souvenirs de cet important événement qu'est votre visite au Cameroun.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre respectueuse considération.

(signé) D.M. Endeley

Président

Au nom du peuple Bakouéri

.... (illisible)

Secrétaire

Mémoire complémentaire relatif au problème des terres des Bakouéris

Dès que la première pétition du Bakweri Land Committee est parvenue au Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies, nous avons suivi avec un grand intérêt les débats et nous avons été heureux de constater le sérieux apporté à l'examen de ce document et de voir que le Conseil de tutelle a prévu, dans le mandat de la Mission de visite au Cameroun, l'étude de certains faits signalés dans les documents présentés par le Bakweri Land Committee, documents auxquels nous tenons à apporter par le présent mémorandum de nouveaux éclaircissements et de nouvelles précisions.

2. Pour faciliter une étude objective de nos documents, nous avons jugé nécessaire d'indiquer quel était notre régime foncier avant l'acquisition de nos terres par les Allemands, et aussi de vous faire savoir comment ils les ont acquises, car ils semblent avoir dissimulé leurs méthodes d'oppression derrière des théories telles que celles qui sont formulées dans les passages du Décret impérial cités dans les observations du Royaume-Uni relativement à notre pétition.

3. Les terres des Bakouéris sont et ont toujours été des terres communales, les seules limites reconnues étant celles des villages. De tout temps, il a été illégal pour quiconque d'aliéner ces terres à des étrangers à titre perpétuel ou à bail.

Dans la division de Victoria, la totalité des terres a été répartie entre les villages; il n'existe donc aucune parcelle en excédent qui puisse être considérée comme n'étant la propriété de personne. La preuve vivante en est que tous les domaines qui se trouvent sur les terres dont nous revendiquons la propriété portent des noms purement bakouéris qui, autrefois, désignaient des villages prospères.

5. Jamais les autochtones n'ont été consultés lorsque nos terres sont passées aux mains des Allemands. Ceux-ci ont profité de l'état de panique où leurs méthodes d'oppression avaient jeté les Bakouéris. Quand les Allemands voulaient se procurer des terres situées sur le territoire d'un village ou d'un groupe de villages, un fonctionnaire de l'administration allemande n'avait qu'à ordonner aux autochtones de vider les lieux en leur disant que le gouvernement réclamait lesdites terres. Ces ordres étaient donnés d'une façon très tyrannique. Il n'était pas permis de poser des questions, encore moins de désobéir car, dans ce cas, le châtimeut était cruel et impitoyable. Il n'y a pas d'exemple que la population d'un village ainsi privée de son territoire ait été dédommée d'une façon ou d'une autre et qu'on lui ait jamais offert un autre emplacement, bon ou mauvais. En fait, la population d'un village qui avait par malchance le don de "repérer" les terres fertiles était sans cesse déplacée jusqu'à ce qu'elle se fixe sur les pentes arides et désolées de la montagne.

6. Après la guerre de 1914-1918, nous avons acclamé l'arrivée des vainqueurs, persuadés que leur gouvernement était juste et permettrait aux gouvernants et aux gouvernés de vivre dans une liberté parfaite, que le développement des autochtones était assuré, et qu'on leur offrirait toutes facilités pour profiter des richesses des terres que Dieu leur a données. Le Gouvernement britannique a affermi ou a cherché à affermir notre confiance en lui, en répétant à plusieurs reprises que nous deviendrions de nouveau propriétaires de nos terres. Malheureusement, c'est en vain que nous avons présenté réclamation sur réclamation. Si les Britanniques avaient mis en pratique leurs théories et leurs promesses trompeuses, les Bakouéris ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, une race dont la vie suit la courbe descendante d'une extermination imminente, son seul espoir étant sa gloire pass

7. Vers 1931 environ, on a détaché des plantations quelques parcelles de terrain pour les ajouter aux terres des villages éprouvés. Ces parcelles ont été acceptées à contre coeur car les Bakouéris continuaient à espérer qu'on leur rendrait toutes leurs terres avec pleine reconnaissance par le gouvernement de leurs droits de propriété.

8. Une des raisons majeures pour lesquelles nous demandons qu'on nous rende toutes nos terres, sans exception, est que la plupart des villages veulent retrouver leur ancien emplacement, dans le sanctuaire sacré des ancêtres.

9. A aucun moment, durant l'administration allemande, le Gouvernement impérial allemand n'a reconnu franchement que l'aliénation était excessive, ni pris des mesures pour ajouter des parcelles de terrain aux villages lésés. Nous ne voulons pas dire par là que si une telle mesure avait été prise et mise à exécution, nous l'aurions acceptée avec reconnaissance car, dès le début nous avons demandé qu'on nous rende la totalité de nos terres et qu'on reconnaisse pleinement notre droit de propriété sur elles.

10. Puisque cette demande constitue l'essentiel de nos revendications, il est aisé de comprendre que les mesures prises par le Gouvernement britannique pour parvenir à un compromis en accordant aux villages une superficie de terrain qu'il juge importante ont été peu satisfaisantes.

11. Si le Gouvernement britannique, en nous accordant 134 milles carrés de terres nues et arides (marécages y compris) sur une superficie totale de 634 milles carrés, justifie cette mesure par le fait que notre population diminue à un rythme rapide et que nous ne sommes plus que 20.000, nous pouvons craindre qu'il ne s'afflige pas de cette diminution; en effet, si celle-ci persiste, il sera confirmé dans le bien-fondé de cette mesure.

12. Une partie des 134 milles carrés accordés à la tribu des Bakouéris fait partie des réserves indigènes que le Gouvernement impérial allemand avait à l'origine installées sur les pentes inférieures arides du massif montagneux du Cameroun. De toute évidence, la politique du Gouvernement de la Nigéria est

de perpétuer les méthodes de l'ancien gouvernement impérial allemand, qui nous interdisait d'accéder à la partie supérieure des pentes de la montagne, pour chasser, recueillir du miel ou profiter des autres ressources forestières.

13. Même si le Gouvernement britannique nous avait accordé plus de 134 milles carrés de terrains, nous ne parviendrions pas à admettre qu'il soit justifié à nous rationner nos propres terres, puisque nous sommes considérés comme bénéficiaires des garanties assurées par les droits fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

14. Les documents que nous possédons prouvent que dès 1909, une ville comme Buea comptait jusqu'à 9.000 habitants. Aujourd'hui, la population autochtone de cette ville, la plus grande du district Bakouéri, n'atteint pas 300 habitants ! Mais Buea est encore privilégiée à cet égard. Des localités comme Vesau, Wokoka, Livanda, Wonyanga, Moliko, Wonya-Limale, Wonjamva, Wotuke pour n'en citer que quelques-unes, ont complètement disparu.

15. Les causes de cette diminution de la population sont toutes imputables à la sous-alimentation et à l'indigence qui, elles-mêmes résultent de la grave pénurie de terres. Il existe à l'appui de cette thèse de nombreux rapports médicaux, mais le fait est d'un caractère si évident qu'il n'a pas manqué d'attirer l'attention d'un observateur désintéressé de l'histoire du développement de notre tribu, le professeur Robert Kuczynski. Ayant été envoyé par l'Université de Londres faire une étude démographique des territoires sous mandat du Cameroun et du Togo, M. Kuczynski écrit ce qui suit dans son rapport intitulé Cameroons and Togoland (page 350) :

"Pour en revenir à la tribu des Bakouéris, il est incontestable que sa relégation dans des réserves lui a fait perdre en grande partie son goût de vivre... Même si les terres qui lui ont été accordées semblent par leur étendue suffire à ses besoins, elles ne sont jamais fertiles car les meilleures ont été réservées aux capitalistes européens qui emploient des méthodes de culture scientifique permettant des profits rapides; il est à peu près certain que la population de cette tribu vivrait en meilleure santé et serait plus heureuse si, au lieu d'aliéner une vaste partie de ses terres, on avait encouragé la production par la population elle-même travaillant sur ses propres terres, comme on l'a fait avec d'excellents résultats dans la Côte de l'Or. Le développement aurait été plus lent mais plus sûr, la structure du régime gouvernemental autochtone aurait pu être conservée et on aurait sauvé l'orgueil de la race et le respect de soi que la population a perdus dans une large mesure."

16. Une affaire très récente, survenue il y a deux mois à peine démontre à quel point la pénurie de terres est grave pour les Bakouéris; un jeune homme du village de Lysoka, près de la plantation d'Ekona, voulant absolument agrandir les terres de son père pour cultiver des palmiers à huile, empiéta sur la propriété de la Cameroons Development Corporation. Il fut condamné à 18 mois d'emprisonnement pour avoir déplacé le piquet qui marquait la limite de sa terre. Le terrain convoité par ce jeune homme est situé à une distance d'à peine un quart de mille de la limite du village.

17. Ce fait se passe de commentaires et si on en saisit la signification morale profonde en le rapprochant de notre pétition, nos demandes ne paraîtront nullement exagérées. Afin de fournir les données nécessaires à une étude plus détaillée de notre cas, nous donnons ci-dessous la liste de quelques-uns de nos villages et villes dont les emplacements initiaux ont été saisis et aliénés au profit des plantations.

Nom du domaine	Villes ou villages à qui les terres appartenaient à l'origine
Idenau	
Bibundi	1. Isongo, 2. Mokundange, 3. Isobe, 4. Bibundi.
Oechelhausen	1. Isongo, 2. Watoke, 3. Mbase, 4. Etome, 5. Wakingili.
<u>W.A.P.V. Victoria :</u>	
a) Exploitation Victoria	1. Victoria, 2. Mokunda.
b) " Ngeme	Ngeme.
c) " Wosumbu	1. Wosumbu, 2. Wesao, 3. Wokoka, 4. Wonjawa, 5. Wongala, 6. Liwanda.
d) " Ewongo)	
e) " Wotutu)	1. Wonyalikombo, 2. Masengi, 3. Wotutu, 4. Boana, 5. Ewongo.
f) " Boana)	
g) Meveo (Sachsenhof)	1. Wokeli, 2. Likombo, 3. Sasse, 4. Bwassa.
h) Tole	1. Soppo Woteke, 2. Soppo Wovila, 3. Meveo, 4. Bwiyuku, 5. Wolikawo, 6. Wonganjo.
i) Molyko	1. Moliko, 2. Wonyanga, 3. Wonyawio, 4. Womaka, 5. Wonya Mokumba, 6. Wulu, 7. Wonjoku, 8. Bwitingi, 9. Muea, 10. Wolifamba.
j) Lysoka)	1. Lysoka, 2. Maumu, 3. Wowilli, 4. Mosaka,
k) Maumu)	5. Bweondo, 6. Ekona Mbenge, 7. Moli, 8. Wokwei.

Nom du domaine	Villes ou villages à qui les terres appartenaient à l'origine
<u>W.A.P.V. Bimbia</u>	1. Bona-Ngombe, 2. Likolo, 3. Bona-Billa.
<u>Motive :</u>	
a) Exploitation Liwanda	1. Liwanda, 2. Wokoka, 3. Wonya-Likombo.
b) " Isuke	1. Kombo, 2. Wonjamba, 3. Wonya-Imali.
Bwenga (domaine de Pamol UAC Ltd.)	Bwenga.
Ombe (Rein et Wessel)	1. Meweo Kulu, 2. Meweo Wokombe.
Holtfoth	Tiko.
Likomba	1. Wulu-Likomba, 2. Molyko-Likomba, 3. Inanga, 4. Wokwae-Likomba, 5. Wonganjo, 6. Mutengene.
<u>African Fruit Company</u>	1. Tiko, 2. Ewonji.
W.A.P.V., Missellele	1. Missellele, 2. Moko, 3. Modeka, 4. Mondoni, 5. Likoki.
<u>Groupe des plantations d'Ekona</u>	
a) Ekona)	
b) Mpondo)	1. Mpondo, 2. Meanja, 3. Moyuku, 4. Owe,
c) Meanja)	5. Matangu.
Exploitations de Buea	1. Buea, 2. Soppo Mokongo, 3. Wonganga, 4. Woteke, 5. Wovilla, 6. Membea, 7. Likoko-Membea.

Il convient de remarquer que dans la partie désignée maintenant sous le nom de domaines de la Côte occidentale, il ne reste guère de terres au paysan autochtone pour cultiver les produits nécessaires à sa subsistance. Le résultat est évident : un taux de mortalité qui approche de l'extinction complète !

18. Notre pétition en date du 24 août 1946 a été adressée au Colonial Office à Londres, avant l'élaboration des deux projets de lois dont le premier investissait le Gouvernement de la Nigéria du droit d'acheter à l'administrateur des biens ennemis et au profit des habitants du Cameroun des terres (qui en fait leur appartiennent). et dont le deuxième légalisait l'établissement de la Cameroons Development Corporation. Ces projets de lois ont été examinés par le Conseil législatif en décembre 1946 et sont devenus lois en janvier 1947

La nouvelle concernant l'établissement de la Cameroons Development Corporation a été bien accueillie, non parce que nous considérons la constitution de cet organisme comme répondant aux demandes essentielles formulées dans notre pétition, mais parce que nous pensions qu'elle serait l'instrument qui faciliterait la mise en oeuvre de la politique qui consiste à encourager "la production par la population elle-même travaillant sur ses propres terres" pour citer encore M. Kuczynski. Lorsque le gouvernement nous eut fait savoir qu'il avait racheté pour nous nos terres - nouvelle qui fut très bien accueillie - nous nous attendions naturellement à être consultés sur la façon dont nous pouvions utiliser les moindres parcelles disponibles afin de retirer un profit maximum du fermage prévu dans le cadre des activités de la Cameroons Development Corporation.

19. En tant que propriétaires des terres nous n'avons jusqu'à présent reçu aucun dédommagement du Gouvernement pour le fermage etc. dont la Cameroons Development Corporation verse maintenant le montant chaque année au Gouvernement de la Nigéria, et non pas aux Bakouéris qui ont le plus souffert de l'acquisition massive des terres de la division de Victoria par le Gouvernement allemand et les missions.

Ces faits prouvent incontestablement que depuis que les terres sont aux mains du Gouverneur de la Nigéria, notre situation ne se trouve nullement modifiée ni améliorée; nous n'avons même rien à dire dans la répartition actuelle des plantations situées à l'emplacement des villages déplacés lors de l'acquisition des terres par les Allemands.

20. Il est évident que les missions occupent pour le moment plus de terres qu'il ne leur en faut à des fins religieuses ou scolaires (voir le rapport sur le Cameroun sous administration britannique, pour 1948, page 78, paragraphe 87). Aussi, les missions exploitent ces terres dans un but commercial, (exemple Basel Mission, United Trading Company, Victoria; plantations de la mission catholique à Bonjongo; ferme de la mission catholique à Sasse), alors que les autochtones en ont grand besoin. Si le Gouvernement se rend acquéreur de terres des plantations pour améliorer notre situation actuelle nous demandons aussi qu'on enlève aux missions les terres qu'elles ont en excédent afin de permettre le relèvement de notre population.

21. Dans presque tous les cas, les autochtones ont fait gracieusement don des terres aux missions en contrepartie de l'éducation gratuite donnée à leurs enfants et ces terres avaient des limites naturelles bien marquées. L'attitude actuelle des missions dément les engagements qu'elles avaient verbalement contractés avec nos aïeux, car toutes semblent rivaliser pour

retirer de ces terres un profit maximum au lieu de favoriser le progrès des autochtones dans le domaine de l'instruction et du bien-être. Certaines sont assez ingrates pour louer les terres aux fils de leurs bienfaiteurs qui ont été amenés par la nécessité à solliciter la faveur d'utiliser les terres que les missions ont en excédent.
